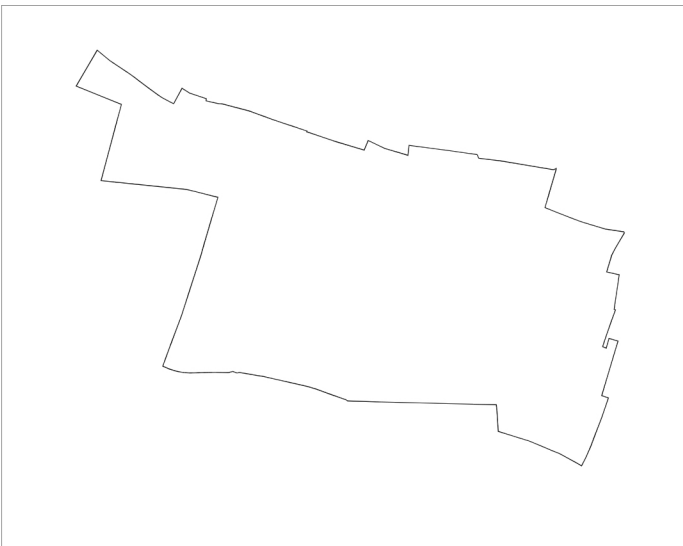


P.L.U.

Modification simplifiée n°4
vu pour être annexé à la Délibération du
Conseil Communautaire du 28 mai 2026



5

DOCUMENTS GRAPHIQUES

Echelle : 1/4000è

Numéro	Zonage règlementaire concerné	Surface	Affectation	Bénéficiaire
4	Ua	1,2 ha	Cœur de quartier à agrandir pour création d'une résidence service sénior	Commune de Soliers
8	N	6 700 m²	Boisement, aménagements piédonniers et aménagements pour les eaux pluviales	Commune de Soliers
9	N	1 200 m²	Aménagement d'une placette de retournement	Commune de Soliers
10	Ns	80 + 435 m²	Poursuite de l'élargissement et de l'aménagement de la RD 230	Commune de Soliers
11	1AU	3,6 ha	Implantation d'équipements d'enseignements, de sports et de loisirs	Commune de Soliers
13	N	8410 m²	Création d'une nouvelle voie d'accès à Soliers et Bourguebus depuis la voie de substitution jusqu'à la RD 230	Commune de Soliers

LIMITE DE ZONE

ESPACE BOISÉ CLASSÉ
À CRÉER OU À CONSERVER

PLANTATIONS À RÉALISER

EMPLACEMENT RÉSERVÉ POUR
ÉQUIPEMENT PUBLIC (ER)

-> voir liste dans les annexes documentaires

NOTA : Les symboles sont figuratifs.

Les accès et voies à travers les
espaces boisés classés ou plantations
à réaliser sont autorisés.

ACCES ET VOIES À METTRE EN PLACE LORS DE
L'AMÉNAGEMENT DES ZONES À URBANISER :

Accès ou liaison automobile à
réaliser

Liaison à réaliser ou à conserver
depuis les voies communes

Accès pédestre à réaliser ou conserver
depuis les espaces communs

Chemin à conserver ou à créer

